

INFORMATIONS AUX PATIENTS ET AUX VISITEURS

RESTRICTIONS DU DROIT DE VISITE à compter du jeudi 15 octobre 2020.

Soins de suite et de réadaptation	1 seul visiteur par patient et par jour en chambre exclusivement pendant 1 heure maximum
Soins de longue durée, EHPAD	1 seul visiteur par patient et par jour en parloir ou en chambre pendant 20 minutes
Chirurgie	Visites interdites
Médecine	Visites interdites
Gynécologie	Visites interdites
Maternité	Conjoint autorisé une fois par jour
Pédiatrie et néonatalogie	Présence limitée aux parents des enfants hospitalisés (un seul parent à la fois)
Psychiatrie	1 visite par jour de 13h30 à 17h30 pendant 30 minutes maximum, comprenant deux visiteurs maximum
Urgences	Présence d'un seul accompagnant lorsque cela est nécessaire
Consultations	Présence d'un seul accompagnant lorsque cela est nécessaire

Sauf autorisation spéciale délivrée à titre exceptionnel par le médecin responsable.

Les gestes barrières doivent être respectés par les visiteurs et par les patients :

- Hygiène des mains
- Port du masque obligatoire
- Respect de la distance de sécurité > 1 mètre

